



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2498

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Coopération décentralisée - Convention triennale avec l'association Villes en Transition - Convention de coopération décentralisée entre la Ville de Tinca (Roumanie) le Conseil général de Bihor et la Communauté urbaine de Lyon**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales**

Rapporteur : Monsieur Julien-Laferrière

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Hugué (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Pallega, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011**Délibération n° 2011-2498**

commission principale : développement économique

objet : **Coopération décentralisée - Convention triennale avec l'association Villes en Transition - Convention de coopération décentralisée entre la Ville de Tinca (Roumanie) le Conseil général de Bihor et la Communauté urbaine de Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte de la délibération

Les populations Roms connaissent une longue histoire d'exclusion sociale et de marginalisation au sein de la société européenne et il appartient aux gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe comme aux autorités locales et régionales de promouvoir l'insertion sociale des Roms, tel que le souligne la Déclaration de Strasbourg du Conseil de l'Europe en 2010.

Dans ce contexte, et en accord avec la tradition locale d'humanisme social, la Communauté urbaine de Lyon souhaite conduire un projet de coopération décentralisée visant à l'amélioration de la condition des populations Roms en Roumanie afin de participer, à sa mesure, à l'amélioration de leur intégration.

Deux missions sur le territoire du département de Bihor, à la frontière hongroise de la Roumanie, ont permis d'établir des relations avec la Ville de Tinca qui présente la spécificité d'être la ville d'origine d'une grande partie de la communauté Roms installée sur le territoire lyonnais. Le maire de cette ville présente par ailleurs une volonté politique forte de faciliter l'intégration de cette communauté particulièrement défavorisée dans la vie locale.

L'expertise réalisée sur place, en lien avec les autorités locales roumaines, a permis de définir un projet d'intérêt général qui répond rapidement aux priorités identifiées localement en matière d'habitat, d'accès à l'hygiène, d'assainissement et de propreté, tout en s'insérant dans le projet de développement local de la Ville de Tinca.

Le projet

Il est proposé la réalisation d'un équipement public de bains/douches, accessible aux familles roumaines et roms les plus défavorisées et dont les conditions de vie sont des plus précaires. Un accompagnement à l'éducation, à l'hygiène et à la propreté réalisé par des associations locales viendra compléter la réalisation de cet équipement, conçu par ailleurs comme un lieu de sociabilité.

Parallèlement, le raccordement à l'électricité de soixante familles sera réalisé afin d'améliorer leur habitat.

Enfin, la mise à disposition de chariots de propreté nécessaires à l'entretien des abords du quartier Roms sera assurée par la Communauté urbaine de Lyon.

La convention de coopération décentralisée entre la Ville de Tinca, le Conseil général de Bihor et la Communauté urbaine de Lyon

Pour officialiser ce nouveau partenariat développé en Roumanie, la Communauté urbaine de Lyon souhaite établir une convention de coopération décentralisée avec la Ville de Tinca et le Conseil général de Bihor. Cette convention, établie pour une durée de trois années, fixe les objectifs, les modalités d'exécution du projet et l'engagement des parties.

Cette convention de partenariat s'inscrit dans le cadre législatif de la loi du 6 février 1992, modifiée par la loi du 2 février 2007, et de l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales, autorisant les collectivités locales à conclure des conventions de coopération décentralisée avec des collectivités locales étrangères dans leurs domaines de compétence.

Le champ couvert par la convention concerne les actions de coopération suivante :

- l'amélioration de l'habitat : raccordement au réseau électrique d'un quartier de la Ville de Tinca,
- le renforcement des équipements : construction d'un équipement de type "bains publics" et fourniture de chariots de propreté par la Communauté urbaine de Lyon,
- le renforcement du lien social : participation des habitants et mise en lien des acteurs de la société civile.

Pour mettre en œuvre les premières réalisations concrètes de ce programme de coopération décentralisée, la Communauté urbaine s'engage à :

- organiser plusieurs missions techniques pour élaborer la programmation annuelle des travaux et s'assurer du bon déroulement du projet en lien avec les autorités locales de Tinca et du Département de Bihor,
- à fournir le matériel de propreté pour l'entretien du quartier où sera situé l'équipement public.

Le budget prévisionnel du programme de coopération entre la Ville de Tinca, le Conseil général de Bihor et la Communauté urbaine de Lyon s'élève, pour la période 2011-2013, à un montant total de 491 600 €, décomposé comme suit.

Programme de coopération avec Tinca (2011-2013)	Communauté urbaine de Lyon	Ville de Tinca	Conseil général de Bihor	Total
	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
subvention Projet	300 000 €			300 000 €
mise à disposition d'un terrain et viabilisation par Tinca <i>- en valorisation</i>		65 000 €		65 000 €
Missions d'experts <i>- prestations directes (déplacements, séjour)</i> <i>- prestations en nature (valorisation masse salariale ou prestation d'expert)</i>	39 000 € 15 000 24 000			39 000 € 15 000 24 000
Suivi et animation du programme de coopération <i>- prestation en nature (valorisation temps agent)</i>	57 600 €	15 000 €	15 000 €	87 600 €
Total	396 600 €	80 000 €	15 000 €	491 600 €
Total prestations en nature	81 600 €	80 000 €	15 000 €	176 600 €
Total financement direct	315 000 €			315 000 €

La contribution totale de la Communauté urbaine de Lyon s'élève à 396 600 € pour les 3 années de ce programme de coopération.

Elle se répartit annuellement comme suit :

- 105 000 € de coût direct :

- . 100 000 € de subvention de fonctionnement à l'association Villes en Transition,
- . 5 000 € pour le financement de 2 missions techniques de la Communauté urbaine de Lyon,

- 27 200 € de coût indirect :

- . 19 200 € de valorisation de temps de travail pour le suivi et l'animation du partenariat,
- . 8 000 € de valorisation du personnel de la Communauté urbaine de Lyon sur la base de deux semaines de travail par mission.

La convention avec l'association Villes en Transition

Pour mettre en œuvre les premiers projets, Villes en Transition propose de s'associer à ce programme de coopération décentralisée.

Présentation de l'association

L'association Villes en Transition, association dite loi 1901, a été créée en 1996. Elle a pour objectif principal de travailler au développement urbain et social de villes qui subissent une série de changements dans les domaines politique, économique, social et technique.

C'est principalement sur le milieu urbain que l'impact de ces bouleversements se fait ressentir, notamment lors du passage d'un système établi, planifié, à une économie de marché, ou l'évolution vers une décentralisation politique, ou encore lors des phénomènes de métropolisation.

C'est ainsi que l'association Villes en Transition a été amenée à intervenir en Europe centrale, au Viêt-Nam et, plus récemment, au Brésil.

Sur la base de son expertise en matière de développement urbain et social et de sa connaissance approfondie de la Roumanie, où elle a conduit plusieurs projets antérieurs, l'association Villes en Transition souhaite s'associer au projet de Tinca.

L'ensemble de la coordination du programme représente un montant de 300 000 € sur 3 ans. Pour mener à bien cette action, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement de 100 000 € au titre de l'année 2011 à l'association Villes en Transition. Une convention pluriannuelle est établie entre la Communauté urbaine et l'association Villes en Transition afin de fixer les modalités d'utilisation de cette subvention. Pour les années suivantes, un avenant fixera en début d'année le montant qui sera alloué.

Budget prévisionnel triennal

Budget prévisionnel de l'opération	
Activités, réalisations	Montant (en €)
étude préalable à l'implantation du projet - Phase 2	5 380
conception, maîtrise d'ouvrage suivi de la construction d'un équipement public de bains-douches avec sanitaires, espace "lavoir" et espace dédié aux associations locales pour permettre la sensibilisation à l'hygiène et à la propreté	200 000
raccordement au réseau électrique d'une soixantaine de familles Roms	30 000

fonds d'investissement permettant l'intervention ponctuelle sur des projets communaux (ex. : construction d'un terrain de football)	20 000
frais de rémunération des personnels de l'Association et frais généraux	44 620
Total	300 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la Ville de Tinca et le Conseil général de Bihor définissant les modalités de la coopération entre ces collectivités dans le cadre de la réalisation du projet de la Ville de Tinca,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 € au profit de l'association Villes en Transition dans le cadre de la réalisation de projet de coopération à Tinca en Roumanie pour l'année 2011,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association Villes en Transition définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les dépenses** de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2011, 2012 et 2013 - compte 657 480 - fonction 048 - opération n° 2522, selon l'échéancier suivant : 100 000 € en 2011, 100 000 € en 2012 et 100 000 € en 2013 et sur le compte 625 610 - opération n° 2522 : 5 000 € en 2011, 5 000 € en 2012 et 5 000 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.